

Proudhon, *Justice*

L'esprit va d'un extrême à l'autre. Averti par l'insuccès du communisme, on s'est jeté dans l'hypothèse d'une liberté illimitée. Les partisans de cette opinion soutiennent qu'il n'y a pas, au fond, opposition entre les intérêts ; que les hommes étant tous de même nature, ayant tous besoin les uns des autres, leurs intérêts sont identiques, partant aisés à accorder ; que l'ignorance seule des lois économiques a causé cet antagonisme, qui disparaîtra le jour, où, plus éclairés sur nos rapports, nous reviendrons à la liberté et à la nature. Bref, on conclut que s'il y a désharmonie entre les hommes, cela vient surtout de l'immixtion de l'autorité dans les choses qui ne sont pas de sa compétence, de la manie de régler et légiférer ; qu'il n'y a qu'à laisser agir la liberté, éclairée par la science, et que tout rentrera infailliblement dans l'ordre. [...]

Cette théorie, qui fait consister uniquement l'organisation sociale dans le développement de la liberté individuelle, serait peut-être vraie, et l'on pourrait dire que la science des droits et la science des intérêts sont une seule et même science, si la science des intérêts, ou science économique, étant faite, l'application ne rencontrait aucune difficulté. Elle serait vraie, dis-je, cette théorie, si les intérêts pouvaient être fixés une fois pour toutes et rigoureusement définis ; si, dès le commencement, ayant été égaux, et plus tard, dans leur développement, ayant marché d'un pas égal, ils avaient obéi à une loi constante ; si, dans leur inégalité croissante, il ne fallait pas faire si grande la part du hasard et de l'arbitraire ; si, malgré tant de si choquantes anomalies, le moindre projet de régularisation ne soulevait de la part des individus nantis de si vives protestations ; si l'on pouvait d'ores et déjà prévoir la fin de l'inégalité, et par suite de l'antagonisme ; si, par leur nature essentiellement mobile et évolutive, les intérêts ne venaient continuellement se faire obstacle, creuser entre eux des inégalités nouvelles ; s'ils ne tendaient malgré tout à s'envahir, à se supplanter ; si la mission du législateur n'était précisément, enfin, de consacrer par ses lois, à mesure qu'elle se dégage, cette science des intérêts, de leurs rapports, de leur équilibre, de leur solidarité : science qui serait la plus haute expression du droit si on pouvait jamais la croire définitive, mais science qui, venant toujours après coup, ne devançant pas les difficultés, forcée d'imposer ses décisions par l'autorité publique, peut bien servir d'instrument et d'auxiliaire à l'ordre, mais ne saurait être prise pour le principe même de l'ordre.

Par ces considérations, la théorie de la liberté, ou de l'égoïsme bien entendu, irréprochable dans l'hypothèse d'une science économique faite et de l'identité démontrée des intérêts, se réduit à une pétition de principe. Elle suppose réalisées des choses qui ne le peuvent être jamais ; des choses dont la réalisation incessante, approximative, partielle, variable, constitue l'œuvre interminable du genre humain. Aussi, tandis que l'utopie communiste a encore ses praticiens, l'utopie des libertaires n'a pu recevoir le moindre commencement d'exécution. [...]

Dans le système de la liberté pure, s'il était possible d'en admettre un seul instant la réalisation, il y aurait encore moins de société que dans le communisme. Comme,

d'un côté, on ne reconnaît pas d'existence collective ; que d'autre part on prétend n'avoir pas besoin, pour maintenir la paix, de concessions réciproques, que tout se réduit à un calcul d'intérêt, l'action politique ou sociale devient superflue : il n'y a réellement pas de société. C'est une agglomération d'individualités juxtaposées, marchant parallèlement, mais sans rien d'organique, sans force de collectivité. [...]

P.- J. Proudhon, Justice, I, pp. 298-304.